



# Projet de réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès

Rencontres sectorielles

Saint-Vincent-de-Paul

Jeudi 30 janvier 2025, Salle du Conseil Municipal





# Monsieur Max COLES

Maire de Saint-Vincent-de-Paul





# Monsieur Alexandre RUBIO

Maire de Bassens

Conseiller métropolitain délégué à la gestion des risques  
inondation et technologiques

# SOMMAIRE

- > Partie I. Introduction
- > Partie II. Présentation du projet finalisé et du programme de travaux
- > Partie III. Présentation de la stratégie foncière
- > Partie IV. Temps de questions - réponses



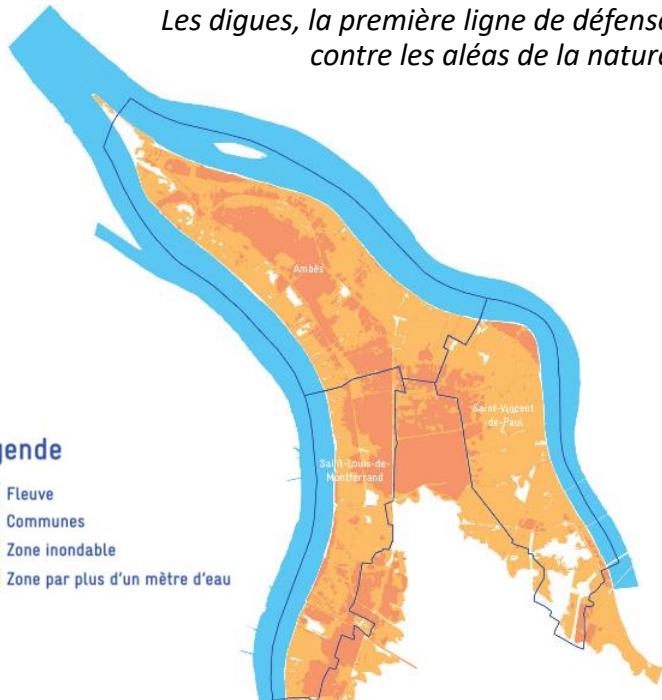
## >Partie II. Le projet de réhabilitation des digues de la Presqu'île d'Ambès et le programme de travaux



*Les digues, la première ligne de défense  
contre les aléas de la nature*

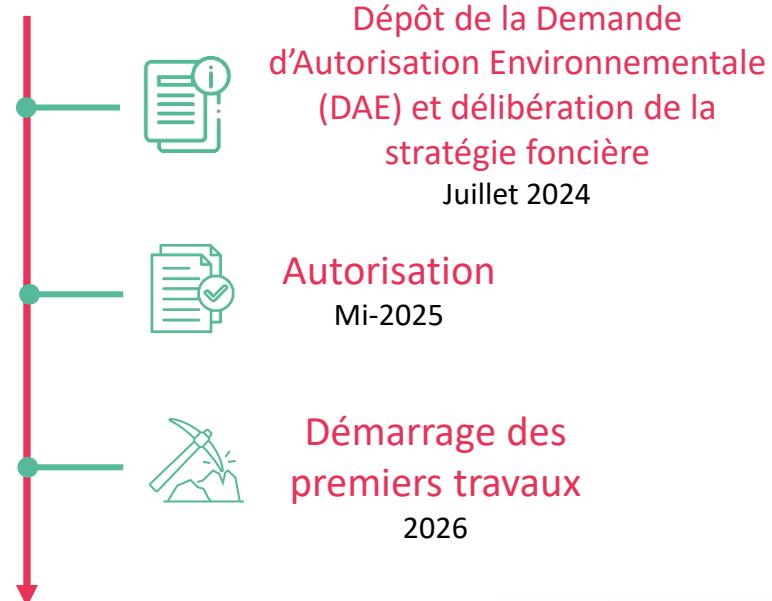
#### Légende

- Fleuve
- Communes
- Zone inondable
- Zone par plus d'un mètre d'eau



- **17 kilomètres** de digues réhabilités
- **35 millions** d'euros investis
- **6 200 habitants** sur la Presqu'île, protégés par les digues
- Des contraintes foncières, environnementales et géotechniques fortes

# Un projet d'ampleur pour protéger le territoire plus vulnérable



# Un projet de réhabilitation des digues, un projet de territoire

Mettre en œuvre la stratégie GEMAPI d'anticipation des enjeux climatiques pour :

- **renforcer la protection de notre territoire face au risque d'inondation**, tout en incitant chacun d'entre nous à prendre part à la responsabilité collective
- **assurer la sécurité collective**
- **améliorer le fonctionnement hydraulique** de la Presqu'île.



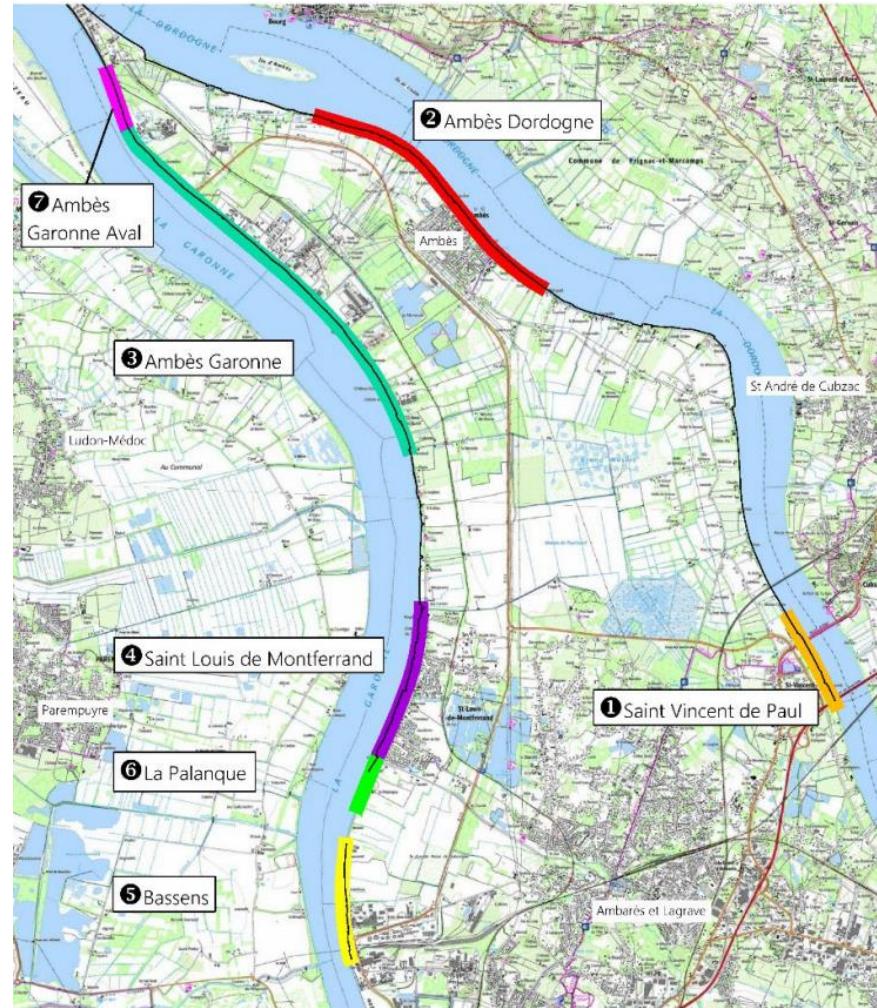
**Un projet de réhabilitation** qui vise à :

- Sécuriser les digues
- Rendre les digues accessibles pour l'entretien
- Donner la possibilité de rehausser les ouvrages
- Respecter et restaurer la qualité écologique des berges

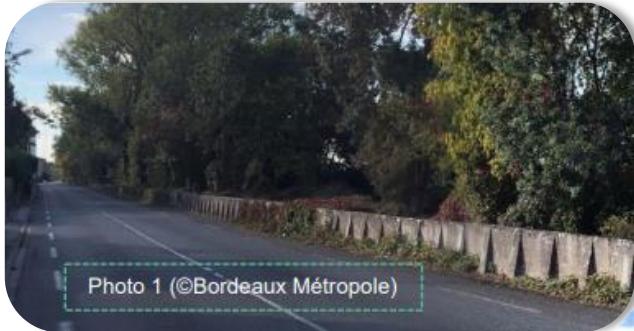
# Un projet en 3 phases

- **Phase 1** : Ambès Garonne et Dordogne amont, Bassens et Saint-Vincent-de-Paul 1 (2026 – 2027)
- **Phase 2** : Ambès Dordogne aval, La Palanque, Ambès Garonne aval (2028)
- **Phase 3** : Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul 2 et Ambès Bourg (2029)

Les travaux à mener sont répartis en **7 secteurs**, totalisant 17 kilomètres linéaires



# Le principe général : 3 types de digues



- Le muret béton simple



- Le muret béton épaulé



- Le talus de terre

# La nature des travaux sur la digue

Les travaux consistent à :

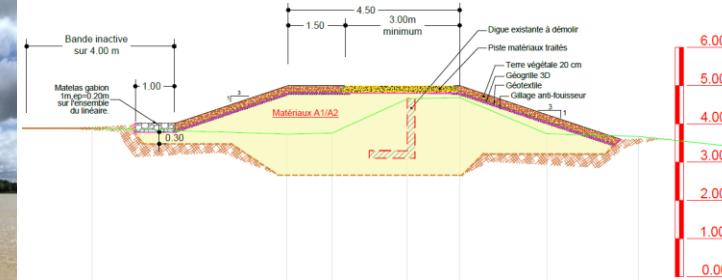
- Démolir, puis reconstruire la digue
- Réhabiliter ou supprimer définitivement les pelles et les clapets traversant les digues
- Aménager une piste
- Clôturer la digue du côté des jardins riverains



## Solution retenue à Saint-Vincent-de-Paul - Section courante



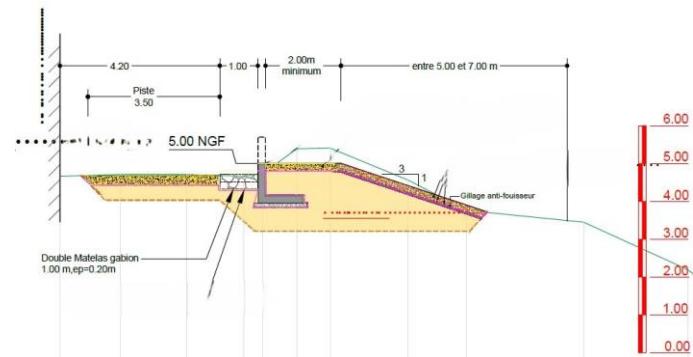
- Digue en remblais argileux et piste d'entretien en crête



## Solution retenue : Saint-Vincent-de-Paul – Points singuliers



- Muret béton sur les sections d'emprise contrainte



## Solution retenue : Saint-Vincent-de-Paul – Points singuliers



Avant travaux

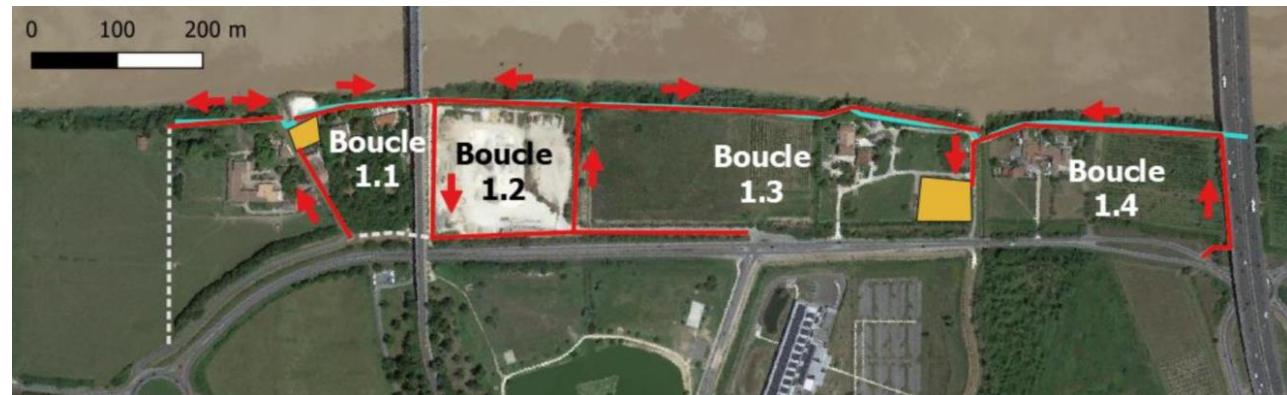
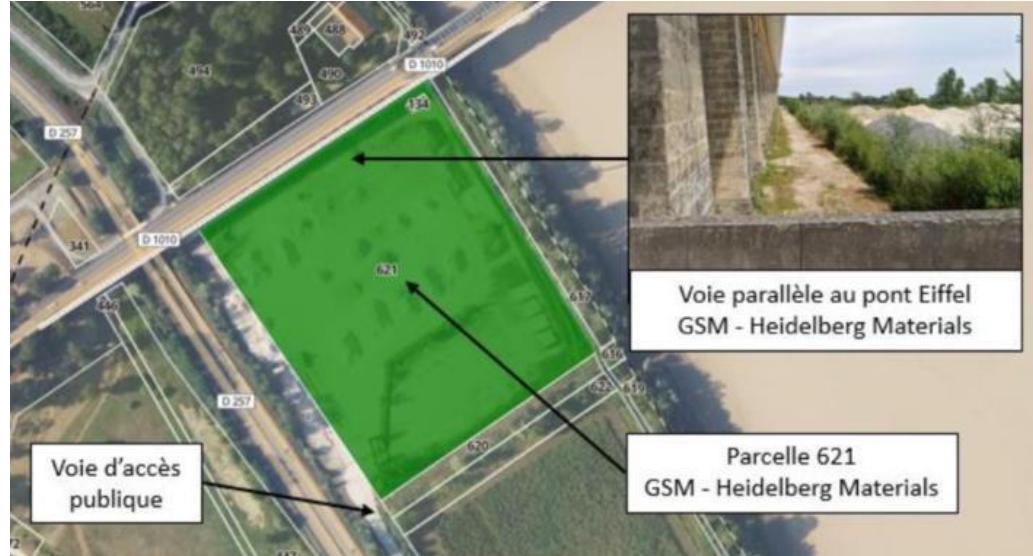


Après travaux

- Fenêtre paysagère : port de Saint Vincent

# Le programme des travaux en 2026

- Travaux réalisés par tronçon de l'ordre de 400m linéaires (selon contraintes)
- Chaque tronçon sera en chantier pendant environ 3 mois
- Emprise travaux sur bande inactive et future piste d'entretien
- Un tronçon doit être terminé avant qu'un autre ne soit entamé





## >Partie III. La stratégie foncière et le programme de travaux



# La problématique foncière

- Le linéaire de digue en **domaine privé**
- Une **emprise réduite** avec digue en fond de jardin
- Bordeaux Métropole doit obtenir le droit d'occuper et de gérer la partie de ces terrains nécessaire aux aménagements



# La stratégie foncière

- Un projet qui impacte l'**usage actuel des jardins** dans lesquels la digue n'a parfois pas été prise en compte
- Une réponse de l'Etat sur la nécessité de :
  - **Acquérir le foncier** en cas d'élargissement dans les 3 bourgs (Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul)
  - Instaurer une **Servitude d'Utilité Publique (SUP)** partout ailleurs le long de la route
- Stratégie validée par Bordeaux Métropole par délibération le 5 juillet 2024
- Seules les parties de terrain nécessaires aux travaux seront soumises à la SUP ou à l'acquisition :
  - La berge sur le fleuve
  - L'emprise au sol de la digue
  - L'emprise de la bande inactive pour la piste de circulation des véhicules de chantier

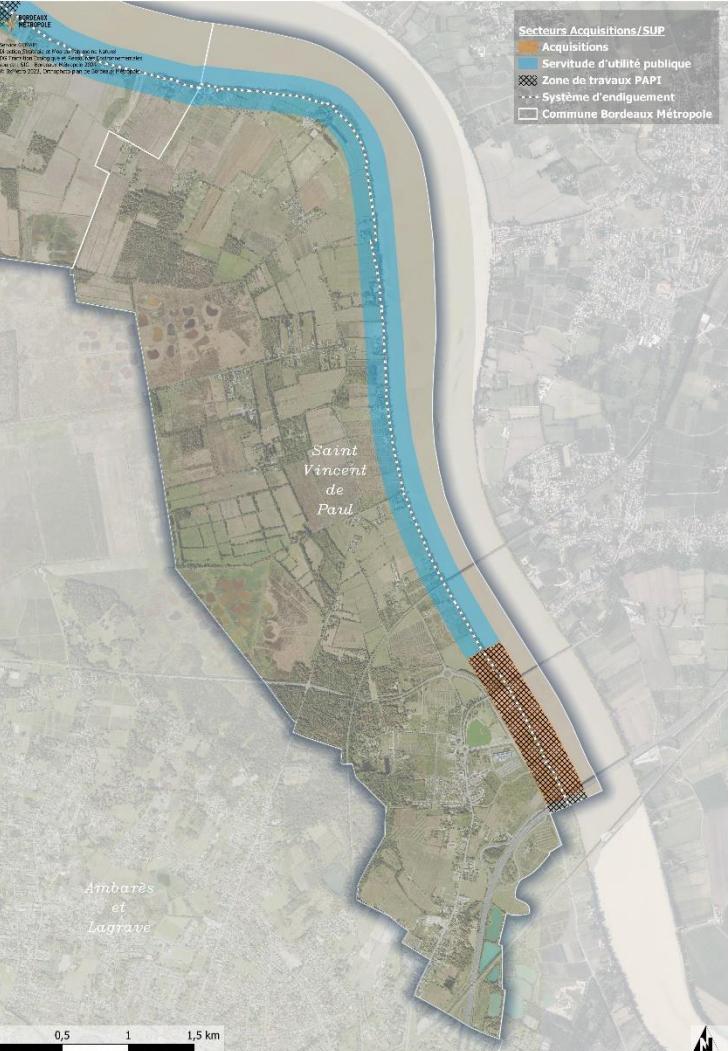
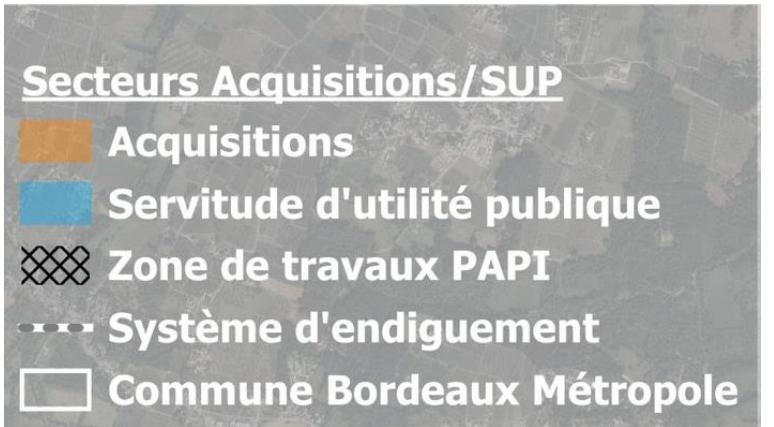


# La stratégie foncière : Déclaration d'Utilité Publique (1/2)

L'acquisition de la digue par Bordeaux Métropole dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les digues localisées dans les 3 bourgs

- La Déclaration d'Utilité Publique d'un projet permet de mettre en œuvre une **procédure d'expropriation** en vue de maîtriser le foncier permettant sa réalisation.
  - Une **acquisition amiable** est proposée en premier lieu et reste possible tout le temps de la procédure.
  - Une durée de procédure de 4 ans en moyenne
- 4,5 km des digues
  - 26% du linéaire de travaux

# La stratégie foncière : la situation actuelle de Saint-Vincent-de-Paul



# La stratégie foncière : les prochaines étapes

- Concernant les **habitants des parcelles du bourg** : digue PAPI en fond de parcelle
  - Levés topographiques le premier semestre de 2025
  - Prise de contact d'un négociateur foncier pour une cession à l'amiable : à partir du second trimestre 2025
  - Enquête publique préalable à la DUP : mi-2025
  - Questions particulières : [centregemapi@bordeaux-metropole.fr](mailto:centregemapi@bordeaux-metropole.fr)
- Concernant les **habitants propriétaires de parcelles le long de la route** : une enquête publique à venir pour la SUP Garonne mi-2025 (en 2026 pour la SUP Dordogne)



## > Partie IV. Temps de questions - réponses



Service **G**Estion des Milieux  
Aquatiques et Prévention des  
Inondations (GEMAPI)

Esplanade Charles de Gaulle  
33076 Bordeaux Cedex

[centregemapi@bordeaux-metropole.fr](mailto:centregemapi@bordeaux-metropole.fr)

